

**Syndicat des professeurs et des professeures
de l'Université du Québec à Trois-Rivières**

**États financiers
au 31 mars 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs et des professeures
de l'Université du Québec à Trois-Rivières

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 400
1610, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec)
G9A 6H7

T 819 693-1374

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme a des produits de cotisation pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exactitude de façon satisfaisante puisqu'il n'a pas été possible d'auditer les documents relatifs à la paie des syndiqués auprès de l'employeur de façon satisfaisante. Nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme et du passif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022, et de l'actif net aux 31 mars 2023 et 2022 et aux 1er avril 2022 et 2021. L'auditeur précédent a exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 15 septembre 2022, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Trois-Rivières

Le 14 septembre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127394

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Cotisations	1 215 184	1 162 922
Intérêts et autres produits de placements	190 468	174 564
Gains réalisés sur la cession de placements	63 866	139 815
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements	(205 300)	17 789
	<u>1 264 218</u>	<u>1 495 090</u>
Charges		
Salaires, prestations et charges sociales	372 687	362 468
Honoraires juridiques	136 559	122 484
Cotisations – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	84 400	77 203
Bourses d'étude, dons et Comité des services à la collectivité (annexe A)	52 455	34 361
Services professionnels	51 749	52 126
Frais de fonctionnement	9 284	1 948
Frais juridiques et arbitrages	7 724	2 812
Frais de bureau et d'administration	6 362	5 055
Assurances	4 417	4 421
Télécommunications	1 596	2 661
Participation – Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)	898	
Cotisations – Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)	832	873
Frais de formation	776	
Comité des négociations	615	
Cotisations – Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeures de l'Université du Québec (CLIUQ)	444	
Intérêts et frais bancaires	429	364
Publicité et promotion	402	
Comité des relations de travail	368	262
Comité des affaires universitaires	105	
Autres charges	67	36
Variation des prestations de retraite anticipée		1 687
Comité des communications		164
Amortissement des immobilisations corporelles	2 729	1 392
Amortissement de l'actif incorporel	2 938	3 631
	<u>737 836</u>	<u>673 948</u>
Excédent des produits sur les charges	526 382	821 142
Actif net au début	<u>6 301 293</u>	<u>5 480 151</u>
Actif net à la fin	<u>6 827 675</u>	<u>6 301 293</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	526 382	821 142
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 729	1 392
Gain sur la cession de placements	(63 866)	(139 815)
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	205 300	(17 789)
Amortissement de l'actif incorporel	2 938	3 631
	<u>673 483</u>	<u>668 561</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(33 242)</u>	<u>(13 171)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>640 241</u>	<u>655 390</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêt à un particulier	1 800	1 800
Placements	(2 075 827)	(2 145 593)
Cession de placements	1 239 061	1 571 085
Immobilisations corporelles	(12 163)	
Actif incorporel		(3 104)
	<u>(847 129)</u>	<u>(575 812)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(847 129)</u>	<u>(575 812)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(206 888)</u>	<u>79 578</u>
Encaisse au début	<u>370 779</u>	<u>291 201</u>
Encaisse à la fin	<u>163 891</u>	<u>370 779</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	163 891	370 779
Créances à recevoir (note 3)	136 662	116 929
Frais payés d'avance	25 825	17 188
Portion du prêt à un particulier, encaissable au cours du prochain exercice	1 800	1 800
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>747 421</u>	<u>240 753</u>
	1 075 599	747 449
Long terme		
Prêt à un particulier, sans intérêt, encaissable par versements annuels de 1 800 \$	3 600	5 400
Placements (note 4)	5 851 826	5 663 163
Immobilisations corporelles (note 5)	12 593	3 160
Actif incorporel (note 6)	<u>5 876</u>	<u>8 815</u>
	<u>6 949 494</u>	<u>6 427 987</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	121 819	126 694
ACTIF NET		
Non affecté	<u>6 827 675</u>	<u>6 301 293</u>
	<u>6 949 494</u>	<u>6 427 987</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS

L'organisme a été constitué le 26 mai 1970 en vertu de la Loi sur les Syndicats professionnels. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme est l'association accréditée pour représenter tous les professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les cotisations à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent. Les gains ou les pertes sur la cession de placements évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût sont établis selon la méthode du coût moyen. Les primes ou escomptes afférents aux placements évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du placement correspondant et l'amortissement afférent est constaté à titre de produits d'intérêts.

Apports reçus sous forme de biens

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme utilise gratuitement un local mis à sa disposition. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements cotés qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les variations de la juste valeur relatives aux placements cotés sont comptabilisées immédiatement à l'état des résultats.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 33 %.

Régime de retraite

L'organisme contribue au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ). Le régime est à prestations définies et prévoit le paiement d'une rente à la retraite. Toutefois, l'organisme ne dispose pas de d'informations suffisantes pour se conformer aux normes relatives aux régimes de retraite à prestations définies énoncées dans le *Manuel de CPA Canada*. Par conséquent, l'organisme comptabilise le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 11,40 % du salaire admissible pour 2022 et à 11,09 % pour 2023.

Conversion des devises

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

3 - CRÉANCES À RECEVOIR

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts courus	18 831	8 615
Cotisations	117 831	108 314
	<u>136 662</u>	<u>116 929</u>

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

4 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actions de sociétés cotées en bourse	1 801 311	1 716 093
Certificats de dépôt, portant intérêt entre 1,37 % et 5,4 %, échéant entre avril 2023 et septembre 2027	1 573 024	1 334 039
Fonds communs de placement	2 290 279	2 409 973
Obligations, portant intérêt entre 1,13 % et 4,6 %, échéant entre juin 2023 et décembre 2027	<u>934 633</u>	<u>443 811</u>
	6 599 247	5 903 916
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>(747 421)</u>	<u>(240 753)</u>
	<u><u>5 851 826</u></u>	<u><u>5 663 163</u></u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS SUR CARRIERS			
		2023	2022
		Valeur	Valeur
		comptable	comptable
		nette	nette
	Coût	Amortis- sement cumulé	
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	39 860	39 516	344
Matériel informatique	30 924	18 675	12 249
	70 784	58 191	12 593
			3 160

6 - ACTIF INCORPOREL

		2023		2022	
		Valeur		Valeur	
		comptable		comptable	
		nette		nette	
Coût		Amortis- sement cumulé			
\$		\$		\$	
Site Web	14 314	8 438	5 876		8 815

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	7 812	2 459
Salaires	15 428	15 918
Charges salariales	11 939	10 233
Prestations de retraite anticipée	<u>86 640</u>	<u>98 084</u>
	<u><u>121 819</u></u>	<u><u>126 694</u></u>

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements cotés en bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme. L'organisme mandate un organisme pour percevoir directement à la source les cotisations des membres.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Au 31 mars 2023, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des placements libellés en dollars américains totalisant 815 902 \$ (786 737 \$ au 31 mars 2022).

Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations et dans des certificats de dépôt portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après une entente avec la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à verser une somme totalisant 45 000 \$ pour l'octroi de bourses étudiantes.

Les versements annuels exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 15 000 \$ de 2024 à 2026.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

10 - PRESTATIONS POUR DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE DE FAÇON ANTICIPÉE

L'organisme offre à ses employés une prestation pour départ volontaire à la retraite pour ceux qui quittent pour une retraite anticipée entre l'âge de 55 et 66 ans et qui cumulent au moins dix années d'ancienneté. La prestation, d'un montant correspondant entre 20 % et 100 % du salaire annuel du salarié au moment du départ à sa retraite, varie selon l'âge et le mécanisme de calcul choisi par l'employé. Ces prestations sont prévues dans la convention collective à laquelle l'organisme se réfère pour établir les conditions de travail de ses employés. L'organisme constate un passif et une charge lorsqu'il est probable que les salariés auront droit à des prestations et que le montant en cause peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. L'organisme estime qu'il devient probable qu'un employé aura droit à une telle prestation lorsque ce dernier fait part de ses intentions concernant les modalités de sa retraite anticipée.

Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

		ANNEXE A	
		2023	2022
		\$	\$
Bourses d'étude et dons			
Bourses aux étudiants	19 500	7 000	
Autres dons	4 080	3 486	
	23 580	10 486	
Comité des services à la collectivité			
50e anniversaire SPPUQTR	13 534	17 731	
Activités sociales	5 550		
Accueil des nouveaux professeurs	2 003	1 460	
Association des professeurs retraités	2 000	2 000	
Activités de reconnaissance	1 625		
Fête de Noël	1 500		
Prix d'implication syndicale	1 080		
Conférences	941	791	
Autres	392	268	
Reconnaissance (événements spéciaux)	250	1 625	
	28 875	23 875	
	52 455	34 361	